

les yeux, mais, de mémoire, je dirais que, au cours des dix premiers mois de 1970, le Canada a importé quelque 60 millions de livres de bœuf, en comparaison d'une production globale d'environ 1,800 millions de livres, c'est-à-dire à peu près 3 p. 100. A vrai dire, de la fin de 1969 au 2 juillet 1970, il a été transbordé au Canada du bœuf destiné à l'industrie de la fabrication aux États-Unis. C'était du bœuf de fabrication.

J'espère que les députés se rappelleront que le gros du bœuf de fabrication qui entre au Canada sert simplement à suppléer à ce qui manque dans la production canadienne dans ce domaine, et il est presque tout acheminé vers les conserveries, pour la fabrication de charcuteries et de conserves.

J'admets qu'on a fait quelques tentatives pour mettre cette viande congelée sur le marché de la viande fraîche mais, que je sache, aucune n'a réussi parce que la viande n'était pas comparable à celle produite au Canada et offerte non congelée aux ménagères, c'est-à-dire n'ayant jamais été congelée. J'espère qu'aucun député n'estime qu'il nous est nécessaire d'élever une quantité de barrières à ce genre de marché qui, à mon avis, se justifie car notre production nationale ne suffit pas à nos besoins. Je ne pense pas que ce genre de barrières serait actuellement dans notre intérêt, et peut-être jamais, ou au moins tant que la structure de nos prix ne présentera pas de graves signes de détérioration.

Pour conclure, je dirais qu'au cours de nos discussions de l'été dernier avec les agences australiennes et néo-zélandaises de commercialisation de la viande, celles-ci étaient pleinement d'accord qu'il est dans leur intérêt de n'expédier au Canada que des quantités exactement suffisantes à nos besoins et à des prix aussi profitables à elles-mêmes qu'à nos propres producteurs.

**M. Gleave:** Monsieur l'Orateur,...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député a déjà eu la parole au cours de ce débat et il lui est impossible d'intervenir une deuxième fois.

**M. Gleave:** Puis-je poser une question au ministre?

**M. l'Orateur:** Le député cherche à obtenir la parole pour poser une question au ministre. Le ministre est-il disposé à y répondre?

**L'hon. M. Olson:** Oui.

**M. Gleave:** J'ignorais que les chiffres mentionnés par le ministre étaient fixés. J'aimerais cependant lui demander si l'accord qu'il vient de décrire, soit l'entente avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie, en est au point où le Canada et l'Australie déterminent conjointement les quotas que notre marché peut absorber?

**L'hon. M. Olson:** Monsieur l'Orateur, cet accord n'a été passé qu'avec la Nouvelle-Zélande et, pour autant que je sache, il ne contient aucune disposition précise pour l'établissement de quotas quelconques, tant pour notre marché qu'à toute autre fin. En fait, la seule difficulté que nous ayons rencontrée au sujet de ces importations était que de grandes quantités de viande transitaient par le Canada à destination des États-Unis.

Cela nous a causé certains problèmes, de même qu'aux États-Unis. Je ne veux pas réduire l'ampleur de ces problèmes mais il faut dire que le bœuf qui nous parvenait, du point de vue de la quantité, n'était pas de nature à bouleverser nos propres marchés, ou les intérêts de nos producteurs dans ces marchés.

**M. Benjamin:** Le ministre peut-il indiquer si l'on a eu des discussions avec le gouvernement de la Nouvelle-Zélande pour élaborer une formule de rationalisation internationale des marchés comme celle qui existe entre la Nouvelle-Zélande et le Canada? Dans ce pays, on élève des moutons et des agneaux, et nous élevons des bovins. A-t-on eu des entretiens à propos des échanges, ou le ministre a-t-il songé à cette possibilité?

**L'hon. M. Olson:** Pas exactement. Les entretiens que nous avons eus à l'occasion portaient sur le désir de la Nouvelle-Zélande d'avoir accès au marché canadien pour ce genre de bœuf afin de compléter notre production pour notre propre consommation. A ce sujet, les entretiens ont été très utiles et ont conduit à des ententes; il n'y a rien eu d'officiel, mais nous sommes convenus de respecter ces conditions, à l'avantage des deux pays.

**M. McKinley:** Le ministre de l'Agriculture (M. Olson): peut-il nous assurer que ce qui est arrivé à propos du bœuf transporté aux États-Unis via le Canada, lorsque son entrée y était interdite, ne se répétera plus?

**L'hon. M. Olson:** Je ne puis assurer au député que personne ne tentera de le faire dans l'avenir. Dans le dernier cas, la Nouvelle-Zélande et d'autres pays, après avoir rempli le contingent de bœuf établi par les États-Unis, y faisaient parvenir certains approvisionnements additionnels via le Canada. J'ai indiqué aux gouvernements des pays en cause que nous ne voulions pas être complices de cette tentative de contourner le règlement des États-Unis.

Je ne puis assurer au député que personne ne tentera plus une pareille chose, mais je pense que nous sommes convenus que nos deux pays n'avaient pas intérêt à conclure pareils arrangements.

● (8.30 p.m.)

**M. Rose:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question au ministre. Puisqu'il a indiqué...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je tiens à rappeler aux députés que nous ne sommes pas à l'étape du comité. En principe, c'est toujours le ministre qui a la parole. Le député peut poser une question au ministre si celui-ci l'accepte. Je me vois obligé de répéter aux députés que nous ne sommes pas constitués en comité et que nous devrions éviter d'engager des discussions prolongées. S'il le souhaite, le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) pourra faire un discours quand il aura la parole.

**M. Rose:** Je ne sais plus que dire, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Comme d'habitude.

**Des voix:** Bravo!